CONSEIL DE QUARTIER PLAINE-LAGNY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE
DU 6 Février 2023 - 19H – 20H45 au 44 rue des Maraîchers

Présents :

- **Conseillers élus :** Jean-Luc MARTIN, Sheila FIKRI, Sandrine FERON
- **Habitants :** Diep-Phuong VASSEUX, Martine BUNEL, Joel GUILLAMOT, Danielle INDJIDJIAN, Sarah CARRIER, Charles ATTAR, Martine BUNEL, Leibig VAN HUFFEL, , Isabelle FASCIA, Elsa MERINE, Joël GUILLOU
- **Mairie et PDL :** Eric PLIEZ, Annie GAFFORELLI, Sylvie LABREUILLE (cheffe de circonscription de la direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) pour le 20e arrondissement), Bertrand LOFFREDA et Sébastien BRISARD (Observatoire de la Démocratie Locale), Joël GUILLOU, Oussama AKZOUM, Thérèse VU XUAN, Martin GAIGNARD
- **Excusée *:*** Nicole CAZES

DATES DES PROCHAINES REUNION (44 rue des Maraîchers à 19H)
13 mars, 3 avril, 8 mai (?) 2023

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE
L'objectif est de réaliser un audit afin de faire des préconisations pour améliorer le fonctionnement des CQ, la communication avec les habitants (particulièrement ceux qui sont non connectés).

- **Echanges sur la désignation des membres du CQ :**

Il y a 2 ans, ce furent les premières élections « d'élus » de CQ, mais il est vrai avec très peu d'électeurs (pour notre CQ 36 votant) ce qui rend cette élection peu crédible. C'était une volonté de la nouvelle équipe municipale d'introduire plus de démocratie, de rendre visible ces CQ, tout en gardant le tirage au sort des membres volontaires, de désigner des représentants de plusieurs institutions et des associations (ce qui n'a pas eu lieu pour notre CQ). Très clairement, il y a eu un manque de communication. Une campagne d'affichage (recenser les panneaux mis à disposition) ou de distribution de flyers serait bien plus efficace.
Il est rappelé que chaque CQ a son mode de gouvernance, son propre règlement intérieur.
Chaque CQ dispose d'un budget pour créer des animations comme la fête de quartier.

- **Le CQ est invité à contacter les Associations de quartier** pour les faire participer et créer des partenariats : le problème est que les associations ne sont intéressées que par le sujet des moyens de financement de leurs activités.

Exemple : le 8/07/2023 sera organisée une fête de quartier coordonnée par la « tour du pin Davout ». Le CQ pourrait les contacter pour enrichir le projet, mais dommage que l'association n'ait pas contacté le CQ en amont, car nous l'apprenons.

- **Le CQ indique qu'il ne ressent pas un réel suivi des demandes** qui pour certaines remontent à des années (ex : les scooters, le havana). Une élue indique qu'elle n'a jamais eu de réponse à la question quel est son rôle ?

- **Est évoquée la difficulté d'avoir les 3 devis réglementaires pour les achats :** la Mairie prévoit de créer une liste de commerçants partenaires pour faciliter cette démarche (sans pouvoir dire quand).

- **Le CQ apprend par hasard la plantation d'arbres** entre la rue de Lagny (depuis la rue des Pyrénées) et le Bd de Charonne. Le CQ déplore le manque d'informations et demande à pouvoir suivre le projet.

GARE D'AVRON
Lors de la présentation du parc végétalisée le 1er février 2023, un incendie de la gare a été constaté. Il a été stoppé grâce à la présence de Madame Labreuille qui a demandé une intervention rapide. Dans quel état est-elle après cela ?

Les Questions à M. Le Maire.

1. **<u>CADRE DE VIE</u>**

Projet de parc urbain
La sécurité :
Ouverture seulement aux horaires prévus (à préciser)
La police nationale (PN) et la police municipale (PM) patrouillent systématiquement entre la porte de Montreuil, rue du Volga, rue des Maraîchers, pour chasser les vendeurs à la sauvette et autres dealers. C'est un travail de longue haleine. La PN ne craint pas que le parc urbain devienne un spot pour dealers, car ce n'est pas un espace aisé pour eux.

Concernant les mésusages et incivilités, des caméras de surveillance se déclencheront en cas de détection de présence. La PM fera au moins 3 rondes par jour dans le parc, et intervient sur appel au 3975. Pour mémoire, le parc sera de fait scindé en 2, puisque la clôture entre le square de la gare de Charonne et la surlargeur actuelle sera toujours présente et remplacée par une nouvelle, ce qui doit sécuriser les riverains.

L'éclairage du square de Charonne jusqu'à 1h du matin est bien un moyen de sécurité et permet l'intervention de la PN en cas de besoin. La sécurisation du square est nécessaire car il communiquera, par deux points, avec le parc végétalisé.

La communication :
L'annonce de l'Atelier du 1er février est bien passée dans la lettre hebdomadaire de la Mairie, ce qui est une bonne chose.

Il n'y a pas d'opposition à un comité de « suivi » (l'option comité de pilotage n'est pas envisagée à date) : une solution serait que M. NDJIC fasse un point régulier au CQ.
Suite à la réunion le CQ a demandé la participation de 3 personnes (dont une conseillère élue) au comité de suivi.

La mairie reprend le slogan « un arbre abattu (« même par d'autres »), un arbre replanté. ».

La « co construction » :
La ville de Paris fait en sorte d'assurer une cohérence entre les différents secteurs de la petite ceinture, ce qui réduit les possibilités d'action de la mairie du 20e.
La Mairie fait confiance aux experts pour le choix des essences des végétaux. Il y aura un atelier participatif sur le mobilier (semaine du 6 mars).
Dans ce type de chantier, il y aura inévitablement des nuisances sonores mais les travaux se dérouleront en semaine aux heures normales (8h30/9h à 17h).

Porte de Montreuil :
Les discussions ont eu lieu au sein de la majorité municipale. Tout a été voté.
Il est prévu l'ouverture d'une maison du projet (qu'il faudra faire vivre), la réinstallation des puces, un hôtel au centre de la place et de la végétalisation. Tout cela supprimera l'impression de no man's land actuel.
Le permis d'aménager va être déposé Les travaux débuteront à la fin du 1er trimestre 2023 : il n'y a pas d'arrêt de ce projet qui fait l'objet d'un vote unanime en 2019.Le retard pris est lié au déplacement des puces. Il y aura.

Porte de Vincennes :
Le projet initial est revu à la baisse : pas de travaux d'envergure, car il y a des risques d'effondrement de certaines voûtes, pas de couverture du périphérique. Il y aura par contre la création d'une 4ème piscine municipale (Cristino Garcia), la surélévation d'un immeuble.

2. **SÉCURITÉ**

Il nous est communiqué, pour le Sud du 20ème, une baisse de la délinquance, des agressions pour vol de 9%, une baisse des agressions sexuelles de 14%, par contre il y a une recrudescence des cambriolages. C'est le quartier le moins impacté dans le 20e.

On peut s'inscrire à « Tranquilité vacances », même pour une absence courte, ce qui déclenche des rondes du GPIS (Groupe Parisien Inter-bailleur de Surveillance).
Lors de gros travaux, le bailleur peut demander une accentuation des rondes du GPIS. Cela semble même être de sa responsabilité.

Il est indiqué que les caméras de surveillance sont du ressort de la Préfecture de Paris. Le CQ peut faire une demande d'installation à la Mairie qui transmettra à la Préfecture.

Police Municipale
La Cheffe de la PM ne nous donne pas l'effectif, mais confirme que tous les postes ne sont pas pourvus, qu'il s'agit d'un métier en tension. A noter que les communes environnantes de Paris semblent être plus attrayantes financièrement. Mais il est confirmé que la division du 20ème sera la plus importante de Paris à terme, sans préciser la date.

Le service est assuré de 7h à 24h, Les équipes n'étant pas forcément disponibles à tout moment. Le relais est pris par la Direction de la PM. La division du 20e sera à terme une des plus grosses divisions de Paris.
La PM qui traite les incivilités travaille étroitement avec la PN qui traite des délits : réunion avec le commissaire et le Maire pour organiser et coordonner les actions de police.
Il faut avoir en tête que les polices fonctionnent avec un code de procédures pénales ce qui peut rendre les constats complexes, les flagrants délits difficiles : la PM verbalise , et constitue des dossiers qui une fois qu'ils sont »mûrs » sont transmis aux juridictions.

3. VIE QUOTIDIENNE

Rue des Maraîchers et rue du Volga

La présence d'un bloqueur de son (minuteur) doit être acceptée par le propriétaire, ce qui n'est pas le cas . La mairie s'engage à augmenter les moyens pour limiter de salir (cendriers, containers) et pour augmenter le nettoyage des rues.

- **Bar le Havana (nuisances sonores, et autres) :**

La PN, la PM, la Mairie interviennent régulièrement, verbalisent (mais amendes peu dissuasives) : il est très difficile de constater des flagrants délits, mais nous poursuivons nos actions qui, un jour, pourront déboucher sur une fermeture : c'est un travail de longue haleine. La Mairie comprend l'exaspération des habitants.es , mais il n'y a ni complaisance, ni laxisme.
La Mairie assure que les balayeurs font leur boulot, et est prête à étudier les suggestions faites (pose de cendriers extérieurs par exemple).

- **Bar la Qualita (nuisance sonores, olfactives, dommages à la santé) :**

Un Inspecteur est venu constater la non-conformité des installations : un délai a sans doute était accordé pour les travaux, si au nouveau passage, il y a toujours non-conformité, une demande de fermeture administrative est formulée à la juridiction qui statuera (pb de délai des tribunaux).

- **Une habitante a porté plainte :** elle n'a aucune information sur le devenir de celle-ci. La Mairie propose de l'aider dans ce dossier.

Scooters rue des Pyrénées :
Le problème est connu depuis des années : l'exploitant se sent intouchable, et se dit ami du commissaire de police ! La Mairie affirme que là aussi il n'y a aucune complaisance de quiconque.

- **La cheffe de la PM i**ndique que dès que l'exploitant les voit arriver il rentre ses scooters, résultat la PM ne réalise qu'un ou deux PV. Elle rappelle que pour verbaliser la PM doit être en uniforme et constater à l'instant T , et c'est scooter par scooter.
- **Les PV pour stationnement non autorisé sur les trottoirs** sont réalisés par les voitures du prestataire qui relèvent les infractions : problème les 2 Roues motorisées se garent à la perpendiculaire donc les plaques ne sont pas visibles !

Les terrasses permanentes :

Les terrasses permanentes font l'objet d'une autorisation spécifique : sous réserves de vérification, les 2 présentées sont bien dans ce cas. Les terrasses temporaires font l'objet d'une demande annuelle par l'exploitant qui doit se conformer au règlement prévu.

- **Les nuisances constatées f**ont l'objet de verbalisation (mais faible montant), et surtout sont classées pour constituer un dossier permettant la fermeture de la terrasse temporaire et/ou son non renouvellement. Les habitants.es, sont invités à déclarer les nuisances (photos, enregistrements).

Le Garance :

La sortie des bus RATP est dangereuse : coupe toute la largeur de la chaussée, voire monte sur le trottoir au risque de percuter des piétons. La Mairie contactera la RATP pour voir comment diminuer le risque d'accident.

Camionnettes en stationnement avec famille :

Les services sociaux interviennent, particulièrement quand il y a des enfants, mais l'expérience montre que les propositions de mise à l'abri ne sont pas acceptées. Certains habitants se demandent s'il ne s'agit parfois pas de personnes en observation (surtout dans des voitures) pour préparer des cambriolages.

Des personnes ne doivent pas vivre dans des camionnettes. Les signaler permet d'envisager leur relogement en dur.

CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Nous avons encore du chemin à faire, ensemble. Nous continuerons à nous rencontrer régulièrement, et ne pas hésiter à faire intervenir les personnes les plus à même de solutionner les problèmes.

Votre objectif doit être d'élargir votre CQ, d'amener de nouvelles énergies. La sécurité, nous y travaillons ; ça prend beaucoup de temps.